

ANNEXE B- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

TABLEAU B-1 : Tarifs liés à l'émission des permis et certificat

OBLIGATION DE PERMIS OU CERTIFICAT D'AUTORISATION (2)	CONDITIONS ET DOCUMENTS REQUIS	TARIFICATION (3)	DÉLAIS D'ÉMISSION	CADUCS	DÉLAI DE VALIDITÉ
PERMIS LOTISSEMENT (P)	Article 26	30,00\$ (Lot + dépôt de 250,00\$ par lot non conforme au règlement de lotissement et formé aux fins d'aliénation) (4)	30 jours	6 mois (dépôt MERN)	N/A
PERMIS DE CONSTRUIRE (P)	Article 27	30,00\$ (1 ^{er} 10 000\$ d'évaluation) + 50,00\$ (+ de 10 000\$ à 50 000\$) + 10,00\$ (Par tranche additionnelle de 10 000\$ au-delà de 50 000\$) Aucun plafond	30 jours	6 mois (Début des travaux)	12 mois (Finition extérieure) 18 mois (Tous les travaux incluant l'aménagement du terrain)
CERTIFICAT D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (CA)	Article 28	30,00\$ résidentiel 50,00\$ commercial	30 jours	3 mois	12 mois (À compter de la date d'émission)
DÉPLACEMENT D'UNE CONSTRUCTION (CA)	Article 29	30,00\$	30 jours	3 mois	6 mois
RÉPARATION D'UNE CONSTRUCTION (CA)	Article 30	25,00\$ (1 ^{er} 5 000\$) 30,00\$ (5 000\$ à 10 000\$)	30 jours	3 mois	6 mois

OBLIGATION DE PERMIS OU CERTIFICAT D'AUTORISATION (2)	CONDITIONS ET DOCUMENTS REQUIS	TARIFICATION (3)	DÉLAIS D'ÉMISSION	CADUCS	DÉLAI DE VALIDITÉ
		35,00\$ (+ de 10 000\$)			
INTERVENTION EN MILIEU RIVERAIN ET HYDRIQUE (CA)	Article 31	50,00\$	30 jours	3 mois	6 mois
ENSEIGNES (CA)	Article 32	30,00\$ / enseigne	30 jours	3 mois	6 mois
PISCINE ET/OU SPA (CA)	Article 33	50,00\$	30 jours	3 mois	6 mois
MODIFICATION DE PISCINE ET SPA EXISTANTE (CA)	Article 33.1	Gratuit	30 jours	3 mois	6 mois
MUR DE SOUTÈNEMENT ET MUR DE MAÇONNERIE (CA)	Article 34	20,00\$	30 jours	3 mois	6 mois
CLÔTURE ET HAIE (CA)	Article 35	20,00\$	30 jours	3 mois	6 mois
ABATTAGE D'ARBRES À DES FINS COMMERCIALES ET DÉBOISEMENT POUR MISE EN CULTURE (CA)	Article 36	50,00\$	30 jours	N/A	6 mois 36 mois (mise en culture des sols) 60 mois (Avec prescription sylvicole)
ABATTAGE D'ARBRES (CA) (périmètre urbain)	Article 37	10,00\$	30 jours	3 mois	6 mois
INSTALLATION SEPTIQUE (CA)	Article 38	50,00\$	30 jours	3 mois	6 mois
INSTALLATION DE PRÉLÈVEMENT D'EAU (CA)	Article 39	50,00\$	30 jours	3 mois	6 mois
SYSTÈME DE GÉOTHERMIE (CA)	Article 40	50,00\$	30 jours	3 mois	6 mois
KIOSQUE TEMPORAIRE (CA)	Article 41	35,00\$	30 jours	3 mois	6 mois
CUISINE MOBILE (CA)	Article 42	20,00\$	30 jours	3 mois	Durée de l'événement (+ 1 jour)

OBLIGATION DE PERMIS OU CERTIFICAT D'AUTORISATION (2)	CONDITIONS ET DOCUMENTS REQUIS	TARIFICATION (3)	DÉLAIS D'ÉMISSION	CADUCS	DÉLAI DE VALIDITÉ
					avant et 1 jour après) OU du 1er mai au 1er novembre (selon le cas)
DÉMOLITION OU ENLÈVEMENT D'UNE CONSTRUCTION (CA)	Article 43	20,00\$ (Bâtiment accessoire non assujetti au règlement de démolition) 50,00\$ (Bâtiment principal ou agricole non assujetti au règlement de démolition) 75,00\$ (Bâtiment assujetti au règlement de démolition)	30 jours	3 mois	6 mois
ACTIVITÉS AGRICOLES (CA)	Article 44	20,00\$	30 jours	3 mois	12 mois
OPÉRATION D'UN CHENIL (CA)	Article 45	50,00\$	30 jours	3 mois	N/A
REMBLAI OU DÉBLAI SUR UNE AIRE DE PLUS DE 100 m ² (CA)	Article 46	30,00\$	30 jours	3 mois	12 mois
STATIONNEMENT ET AIRE DE CHARGEMENT / DÉCHARGEMENT (CA)	Article 47	30,00\$	30 jours	3 mois	6 mois
ÉOLIENNE ET TOUR DE COMMUNICATION (CA)	Article 48	50,00\$	30 jours	3 mois	6 mois

Notes TABLEAU B-1

² Pour chaque permis ou certificat, les documents requis, les modalités de demande, ainsi que les délais d'émission, la caducité et la durée de validité sont établies au *Règlement de permis et certificats numéro 02-22* (et ses amendements), auquel réfèrent les articles indiqués à la colonne « Conditions et documents requis ».

³ Les tarifs ne sont pas remboursables.

⁴ Ce dépôt ne sera pas remboursé si dans un délai maximal de 1 an suivant l'émission du permis de lotissement, le ou les lots concernés ne sont pas remembrés avec tel ou tels lot(s) contigu(s) de manière à constituer un lot ou des lots conformes au *Règlement de lotissement numéro 12-14*.

TABLEAU B-2 : Demande relative à un règlement, demande d'autorisation et discrétionnaire

Type de demande	Tarification ⁽⁵⁾	Notes
Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ	60,00\$	Décision rendue par la CPTAQ
Demande de dérogation mineure	250,00\$ résidentiel 350,00\$ commercial	Règlement discrétionnaire
Demande d'usage conditionnel	500,00\$	Règlement discrétionnaire
Demande de PPCMOI	1 500,00\$ (500,00\$ frais d'étude et de présentation non remboursable + dépôt de 1 000,00\$)	Dépôt: frais réels, solde remboursable. Règlement discrétionnaire
Demande de changement / amendement zonage-lotissement	1500,00\$ (500,00\$ frais d'étude et de présentation non remboursable + dépôt + frais 1 000,00\$)	Dépôt: frais réels, solde remboursable. Règlement discrétionnaire

Notes TABLEAU B-2

⁵ Malgré l'appellation, les frais prévus au tableau B-2 visent le traitement de la demande et, le cas échéant, l'émission de l'autorisation requise, conformément à la réglementation applicable.